

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE33

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et capable »,

les mots :

« et permettant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.